

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.12.424

**Tarifs 2021 - eau
potable**

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2020**

Secrétaire de séance : Eric BIOJOUT

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Flavien DELAGE

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Valérie DUBOIS, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Hervé GUICHET à Fabienne GODICHAUD, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Pascal MONIER à Zalissa ZOUNGRANA

Suppléant(s) :

Jean-Luc FOUCHIER par Flavien DELAGE

Excusé(s) :

Véronique ARLOT, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Minerve CALDERARI, Françoise COUTANT, Serge DAVID, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Hervé GUICHET, Gérard LEFEVRE, Pascal MONIER, Valérie SCHERMANN, Roland VEAUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2020**DELIBERATION
N° 2020.12.424**Rapporteur : Monsieur HUREAU**TARIFS 2021 - EAU POTABLE**

Par délibération n° 570 du conseil communautaire du 14 décembre 2017, GrandAngoulême a approuvé la généralisation de l'exercice de la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire à compter du 31 décembre 2017.

Sur le territoire, le service sera exercé au 1^{er} janvier 2021 par plusieurs délégataires selon des modalités et des tarifs différents :

- Sur le territoire de l'ex communauté d'agglomération de GrandAngoulême et les communes de Dirac, Garat, Sers, Sireuil, Torsac, Trois Palis, Vouzan, Asnières sur Nouère et Marsac par le biais d'un contrat de concession avec la SPL SEMEA depuis le 1^{er} avril 2017 pour 20 ans ;
- Sur les communes de Claix, Mouthiers, Plassac-Rouffiac, Rouillet Saint Estephe et Voeuil et Giget par délégation de service public confiée à la société AGUR jusqu'à la fin 2027 ;
- Sur les communes de Balzac, Brie, Champniers, Jauldes et Vindelle par délégation de service public confiée à la société VEOLIA jusqu'à la fin 2024 ;
- Sur la commune de Voulgézac par le SMAEP SUD.

Par délibération n° 415 du 19 décembre 2019, le conseil communautaire a fixé pour l'année 2020 les tarifs de l'eau potable sur l'ensemble du territoire comme suit :

Délégataires	Désignations	Rappel tarifs 2019 HT	Tarifs 2020 HT	Evol.	Communes
SEMEA	Prix du m3 consommé Abonnement annuel (compteur inférieur ou égal à 20 mm) Abonnement annuel (compteur de 25 mm à 50 mm) Abonnement annuel (compteur supérieur à 50mm)	1,0921 32,46 104,72 209,51	1,1183 33,19 106,10 212,16	2,4% * 2,2% 1,3% 1,3%	Ex-GrandAngoulême + Bouex, Dignac, Dirac, Garat, Sers, Sireuil, Torsac, Trois Palis, Vouzan, Asnières, Marsac
AGUR	Abonnement forfaitaire annuel Prix du m3 consommé	69,51 1,1537	70,18 1,1645	1% 0,9%	Claix, Mouthiers, Plassac-Rouffiac, Rouillet, Voeuil et Giget
VEOLIA	Abonnement forfaitaire annuel Prix du m3 consommé	55,66 1,3491	56,42 1,3669	1,4% 1,3%	Balzac, Brie, Champniers, Jauldes, Vindelle
Syndicat Sud	Abonnement forfaitaire annuel Prix du m3 consommé	69,51 1,1537	70,18 1,1645	1% 0,9%	Voulgézac : compétence exercée par le Syndicat Sud et déléguée à la SAUR

Pour l'année 2021, il convient tout d'abord de rappeler que les contrats des exploitants comportent des formules d'indexation qui s'appliquent à la part des tarifs leur revenant et qui leur permet de prendre en compte les variations économiques des charges ainsi que l'impact des travaux et de leur amortissement :

- Pour la SEMEA : l'indice de révision conduit à une progression de l'abonnement de + 0,26% par rapport à 2020 et de + 1,89% sur la part variable sur la consommation (en dehors de la formule d'indexation prévue au contrat, il est rappelé que l'évolution de la part du prix de l'eau revenant à la SEMEA intègre la montée en charge des amortissements comptables correspondant à la réalisation des travaux concessifs) ;
- Pour AGUR : + 0,61% sur l'abonnement et la part variable sur la consommation ;
- Pour VEOLIA : + 0,91% sur l'abonnement et la part variable sur la consommation.

En 2020, GrandAngoulême avait maintenu la surtaxe lui revenant afin de limiter l'augmentation du coût d'une facture d'eau potable de 120 m³ en dessous de 1,9%.

Pour 2021, une augmentation de 2% du tarif de l'eau est proposée sur le territoire dont la gestion est confiée à la SPL SEMEA, qui se traduirait comme suit :

Le prix du m³ d'eau potable distribué TTC¹ progresserait de 1,55 % en 2021.

	SEMEA		Variation
	2020	2021	
Abonnement	33,19	33,85	2%
GA	2,21	2,79	26,24%
Délégitaire	30,98	31,06	0,26%
Conso. HT	1,1183	1,1407	2%
GA	0,2112	0,2165	2,51%
Délégitaire	0,9071	0,9242	1,89%
Prix de l'eau distribuée TTC – base facture de 120 m3	1,89	1,92	1,55%

(1) sur la base d'une facture TTC pour une consommation de 120 m3.

Si on ajoute le prix de l'assainissement, pour lequel une augmentation de 1 % est proposée, le prix du m³ d'eau distribuée, collectée et traitée est de 4,06 €, en progression de 1,25 % par rapport à 2020.

Pour le délégataire AGUR : le prix du m3 d'eau potable distribué TTC¹ 2020 est maintenu en 2021.

	AGUR		Variation
	2020	2021	
Abonnement	70,18	70,18	0%
GA	39,78	39,59	-0,48%
Délégitaire	30,40	30,59	0,63%
Conso. HT	1,1645	1,1645	0%
GA	0,6725	0,6695	-0,45%
Délégitaire	0,4920	0,4950	0,61%
Prix de l'eau distribuée TTC – base facture de 120 m3	2,26	2,26	0%

Si on ajoute le prix de l'assainissement pour lequel une augmentation de 1 % est proposée, le prix du m³ d'eau distribuée, collectée et traitée est de 4,40 €, en progression de 0,46 % par rapport à 2020.

Pour le délégataire VEOLIA : le prix du m³ d'eau potable distribué TTC¹ 2020 est maintenu en 2021.

	VEOLIA		Variation
	2020	2021	
Abonnement	56,42	56,42	0%
GA	28,00	27,74	-0,93%
Délégataire	28,42	28,68	0,91%
Conso. HT	1,3669	1,3669	0%
GA	0,7049	0,6989	-0,85%
Délégataire	0,6620	0,6680	0,91%
Prix de l'eau distribuée TTC – base facture de 120 m³	2,38	2,38	0%

Si on ajoute le prix de l'assainissement pour lequel une augmentation de 1 % est proposée, le prix du m³ d'eau distribuée, collectée et traitée est de 4,51 €, en progression de 0,45 % par rapport à 2020.

Vu l'avis de la réunion de toutes les commissions du 8 décembre 2020,

Je vous propose :

DE FIXER le prix de l'eau potable pour l'année 2021 de la façon suivante :

Délégataires	Désignations	Rappel tarifs 2020 HT	Tarifs 2021 HT	Ecart	Evol.	Communes
SEMEA	Prix du m ³ consommé	1,1183	1,1407	0,0224	2%	Ex-GrandAngoulême + Asnières, Bouex, Dignac, Dirac, Garat, Marsac, Sers, Sireuil, Torsac, Trois Palis, Vouzan
	Abonnement annuel (compteur inférieur ou égal à 20 mm)	33,19	33,85	0,66	2%	
	Abonnement annuel (compteur de 25 mm à 50 mm)	106,10	108,22	2,12	2%	
	Abonnement annuel (compteur supérieur à 50mm)	212,16	216,40	4,24	2%	
AGUR	Abonnement forfaitaire annuel	70,18	70,18	0	0%	Claix, Mouthiers, Plassac-Rouffiac, Roulet, Voueil et Giget
	Prix du m ³ consommé	1,1645	1,1645	0	0%	
VEOLIA	Abonnement forfaitaire annuel	56,42	56,42	0	0%	Balzac, Brie, Champniers, Jauldes, Vindelle
	Prix du m ³ consommé	1,3669	1,3669	0	0%	
Syndicat Sud	Abonnement forfaitaire annuel	70,18	70,18	0	0%	Voulgézac
	Prix du m ³ consommé	1,1645	1,1645	0	0%	

DE PRECISER que les tarifs des différentes redevances incorporées à la tarification de l'eau seront intégralement répercutés sur l'utilisateur.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A LA MAJORITE (19 CONTRE),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 décembre 2020	<u>Affiché le :</u> 24 décembre 2020